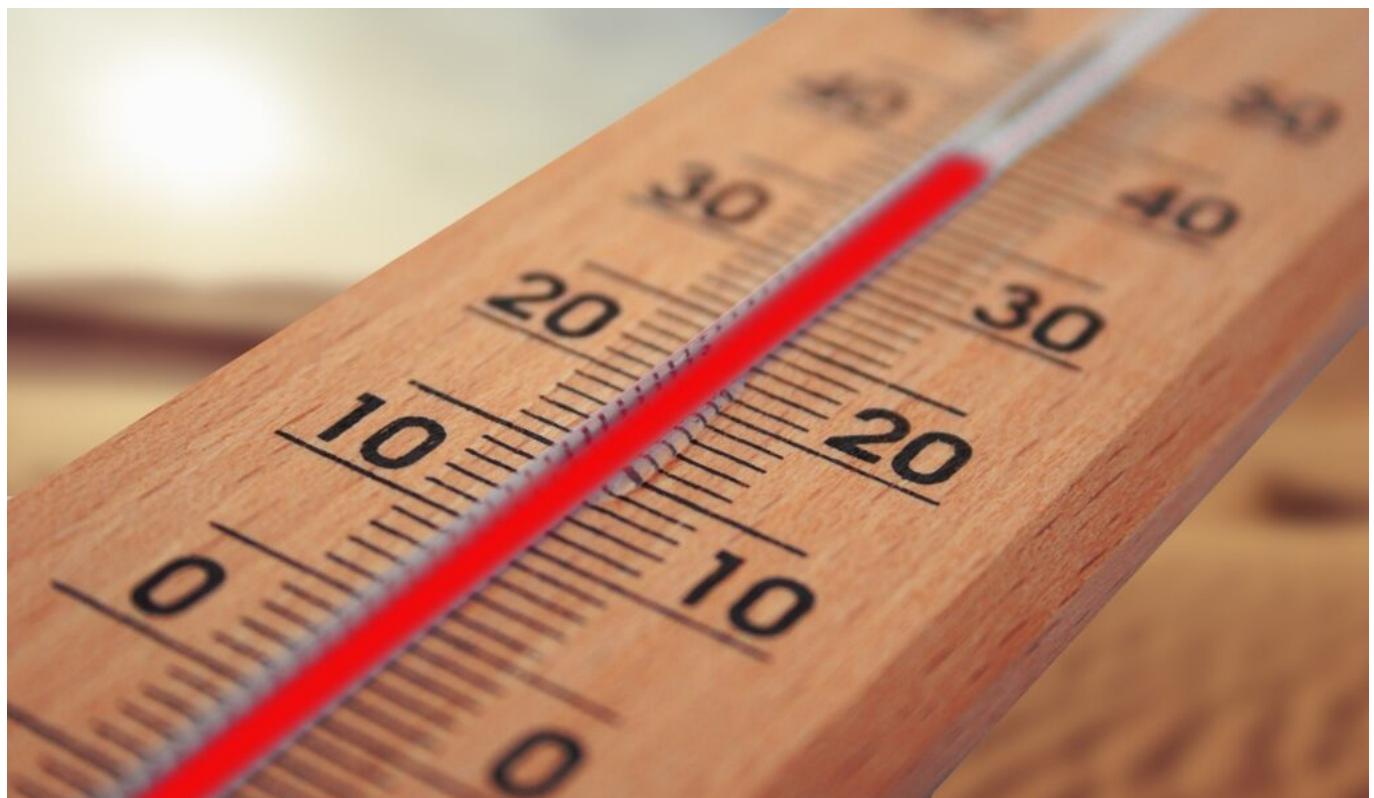


Ecrit par le 11 février 2026

Vaucluse : le préfet désactive l'alerte canicule



Après un épisode caniculaire en vigilance orange avec des températures avoisinant les 39°C le week-end dernier, le Vaucluse repasse en vigilance jaune. Ainsi, la préfecture désactive dès aujourd'hui — le mardi 13 août — l'alerte canicule, qui est activé lorsque les indices bio-météorologiques dépassent les seuils établis de 36°C le jour et 21°C la nuit durant 72h consécutives.

La chaleur étant toujours bien présente, il faut tout de même garder quelques précautions comme demander des nouvelles de ses proches, notamment les plus fragiles, s'hydrater avant de ressentir la soif, rester au frais, se mouiller le corps régulièrement, éviter les activités trop intensives, manger frais et équilibré, ou encore éviter l'alcool.

Ecrit par le 11 février 2026

Un week-end en alerte canicule pour le Vaucluse



Météo-France a placé le département de Vaucluse en vigilance orange canicule à compter de ce vendredi 9 août à 12h, mais aussi ses départements voisins les Bouches-du-Rhône et le Gard. Les températures pourront atteindre 39°C et resteront élevées durant plusieurs jours. De ce fait, certains massifs forestiers du département sont interdits d'accès.

La préfecture de Vaucluse a décidé d'activer le niveau 'alerte canicule' contenu au sein des dispositions spécifiques ORSEC « Gestion sanitaire des vagues de chaleur » adoptées le 26 mai 2023. Ce niveau est activé lorsque les indices bio-météorologiques dépassent les seuils établis de 36°C le jour et 21°C la nuit durant 72h consécutives. L'ensemble des acteurs sont donc mobilisés et vont coordonner leurs actions respectives en vue de protéger la population des effets de la chaleur.

La préfecture rappelle que personne n'est à l'abri des risques que peuvent engendrer ces fortes chaleurs, même si les personnes fragiles comme les jeunes enfants, les femmes enceintes, les personnes âgées, les personnes sans abri, et bien d'autres requièrent une vigilance particulière.

Ecrit par le 11 février 2026

N'attendez pas les premiers effets des fortes chaleurs.



MAUX DE TÊTE



CRAMPES



NAUSÉES

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU

**EN CAS DE MALAISE,
APPELEZ LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Ecrit par le 11 février 2026



Pendant les fortes chaleurs

Protégez-vous



RESTEZ AU FRAIS



BUVEZ DE L'EAU



Évitez l'alcool



Mangez en quantité suffisante



Fermez les volets et fenêtres le jour, aérez la nuit



Mouillez-vous le corps



Donnez et prenez des nouvelles de vos proches



Préférez des activités sans efforts

**EN CAS DE MALAISE,
APPElez LE 15**

Pour plus d'informations :
0 800 06 66 66 (appel gratuit)
meteo.fr • #canicule

Ecrit par le 11 février 2026

La préfecture de Vaucluse rappelle également que les risques de noyades sont accrus lors des épisodes de chaleur. Quelques précautions sont à prendre

Ecrit par le 11 février 2026



~ Baignades ~

ATTENTION AUX NOYADES DES ENFANTS !

VOUS TENEZ À EUX, NE LES QUITTEZ PAS DES YEUX !

Aucun dispositif de sécurité ne remplace votre vigilance, même dans des lieux de baignade surveillée.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Chaque été, les noyades accidentelles provoquent environ 50 décès chez les enfants de moins de 13 ans. Un manque de surveillance est relevé dans 1 noyade sur 2.

VOTRE ENFANT A « BU LA TASSE » : LES SIGNES D'ALERTE D'UNE NOYADE



FATIGUE et/ou
TENDANCE À S'ENDORMIR



SIGNES RESPIRATOIRES :
TOUX et/ou
ESSOUFFLEMENT et/ou
LÈVRES BLEUES



VOMISSEMENTS

Si votre enfant n'est pas comme d'habitude après plusieurs minutes, et en particulier s'il présente l'un ou plusieurs de ces signes, il faut rapidement prévenir les secours.



La noyade dite « sèche », c'est-à-dire sans eau dans les poumons et sans aucun signe d'alerte, n'existe pas.



NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE :

15 - 18 - 112

Pour plus d'informations

<https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>
www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades

EN PARTENARIAT AVEC



GROUPE FRANCOPHONE
DE RÉANIMATION
PÉDIATRIQUES



SFMU
SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE MÉDECINE
D'URGENCE

Ecrit par le 11 février 2026

~ Baignades ~

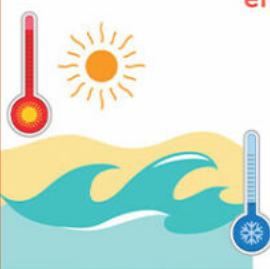
ATTENTION EN CAS DE FORTES CHALEURS !

● 5 RAPPELS POUR ÉVITER LES NOYADES



● ATTENTION AU CHOC THERMIQUE !

Soyez vigilant lorsque la différence de température entre l'eau et l'air est importante



Pourquoi ?
Vous risquez un choc thermique : vous pouvez perdre connaissance et vous noyer.

Quels sont les signes d'alerte ?
Crampes, frissons, troubles visuels ou auditifs, maux de tête, démangeaisons, sensation de malaise ou de fatigue intense.

Comment réagir en cas de choc thermique ?

1. Faites des gestes de la main et demandez de l'aide.
2. Sortez de l'eau rapidement et réchauffez-vous.
3. Si les signes ne disparaissent pas rapidement,appelez les secours.

NUMÉROS D'APPEL D'URGENCE :

15 - 18 - 112

Pour plus d'informations 

<https://solidarites-sante.gouv.fr/baignades>
www.sports.gouv.fr/preventiondesnoyades

Un risque d'incendie élevé

En raison de ces températures élevées, certains massifs du Vaucluse sont interdits d'accès et de

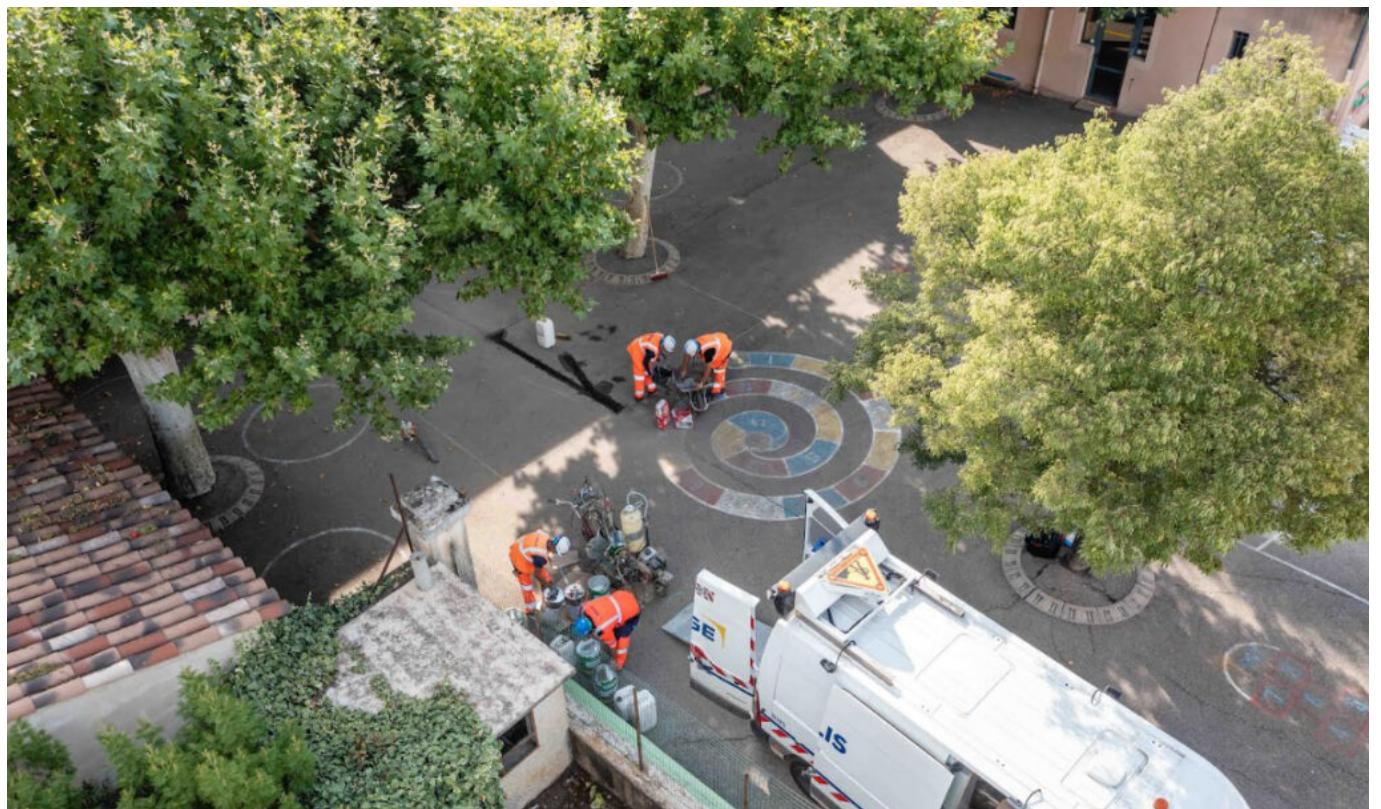
Ecrit par le 11 février 2026

circulation ce vendredi 9 août. Une mesure qui devrait être prolongée sur plusieurs jours.

Ainsi, les massifs de la vallée du Rhône, du petit Luberon et des monts de Vaucluse sont interdits sauf les sites bénéficiant d'une dérogation, les groupes accompagnés par un professionnel ayant suivi un parcours de formation spécifique, la réalisation de travaux (seulement autorisés le matin de 5h à 13h).

Si les autres massifs forestiers sont accessibles, la préfecture de Vaucluse fait appel à votre prudence. Il est interdit d'y fumer, d'y allumer un feu, de circuler ou stationner sur les pistes réservées aux secours. En cas d'incendie, il faut contacter le 18 ou le 112 en précisant sa localisation et en s'éloignant de la zone d'incendie.

Beaumes de Venise : une solution innovante testée pour lutter contre la chaleur



Ecrit par le 11 février 2026

La commune vauclusienne de Beaumes de Venise a fait le choix d'installer le revêtement thermique Climat'Road sur le sol de l'aire de jeux de l'école Jacques Prévert. Développé par Agilis, entreprise d'aménagement urbain et d'équipement routier, filiale du groupe NGE, ce dispositif innovant devrait permettre de limiter l'accumulation de chaleur et de lutter ainsi contre la canicule.

Face à la vague caniculaire qui s'abat sur le Vaucluse, certaines communes du département ont décidé d'agir. C'est le cas notamment de Beaumes de Venise qui voit certains lieux de la ville particulièrement impactés par cette vague de chaleur comme l'école Jacques Prévert par exemple. Pour faire face à cette problématique écologique, [la Mairie de Beaumes de Venise](#) a choisi de tester le revêtement thermique Climat'Road sur les 12 m² de l'aire de jeux qui se trouve au sein de l'établissement scolaire.

Le revêtement Climat'Road c'est quoi ?

Développé par [Agilis](#), dont le siège social se trouve au Thor et filiale du [groupe NGE](#), cette solution permet de créer une barrière climatique à travers sa peinture au sol composée à 80% de billes en céramique creuse ce qui limite l'accumulation de la chaleur. Ce système est isolant, technique, conçu à base d'eau spécialement adapté aux usages urbains et routiers. Il agit comme une barrière thermique et s'applique dans de nombreux environnements (les trottoirs, les places, les zones de circulation piétonnes, pistes cyclables, parkings) et sur tout type de support (enrobé, asphalte, béton, fonte, pierre, etc.).

« Des essais ont été réalisés précédemment pour la Ville de Paris et Lyon Métropole et plusieurs communes l'ont déjà déployé : Le Thor, Drap, Limoges. À chaque fois, une différence de 10°C de ressenti au sol a été constatée dès son application, soit un gain en termes de confort direct à proximité des surfaces traitées par Climat'ROAD. » a déclaré [Christophe Chevalier](#), directeur technique Agilis. Ce n'est pas la première solution proposée par l'entreprise Agilis afin de lutter contre la chaleur, [un dispositif de béton végétalisé](#) avait été testé l'an dernier au Pontet.

Ecrit par le 11 février 2026



Comment ce dispositif agit-il ?

La solution Climat'ROAD est un revêtement au sol, spécialement conçu pour faire baisser les températures des espaces publics et lutter contre les îlots de chaleur. Le revêtement est appliqué à l'aide d'une machine à peinture en couche fine de 0,5 mm à 1 mm et sa composition lui permet d'agir à la fois comme isolant et réflecteur.

Développé par Agilis, filiale du Groupe NGE, quatrième groupe français de BTP, [qui multiplie les initiatives notamment vers la jeunesse du territoire](#) et qui a son siège social à Saint Etienne du Grès, ce dispositif empêche le stockage de la chaleur et permet donc de diminuer sa restitution. Si cette solution s'avère concluante durant ce « chaud » été 2024, la Mairie de Beaumes de Venise devrait poursuivre et étendre cette expérience sur l'ensemble de la cour de l'école Jacques Prévert pour prévenir la croissance des températures prévues dans les années à venir.

Ecrit par le 11 février 2026

Canicule : le Vaucluse en vigilance orange



Actuellement en vigilance jaune canicule, le Vaucluse passera en vigilance orange ce lundi 29 juillet à 12h selon [les prévisions de Météo France](#). C'est également le cas des départements des Alpes-Maritimes, de la Corse-du-Sud, des Alpes-de-Haute-Provence et du Gard. En Vaucluse, la température pourra monter jusqu'à 40 degrés. Cette chaleur devrait se maintenir jusqu'au mercredi 31 juillet au moins.

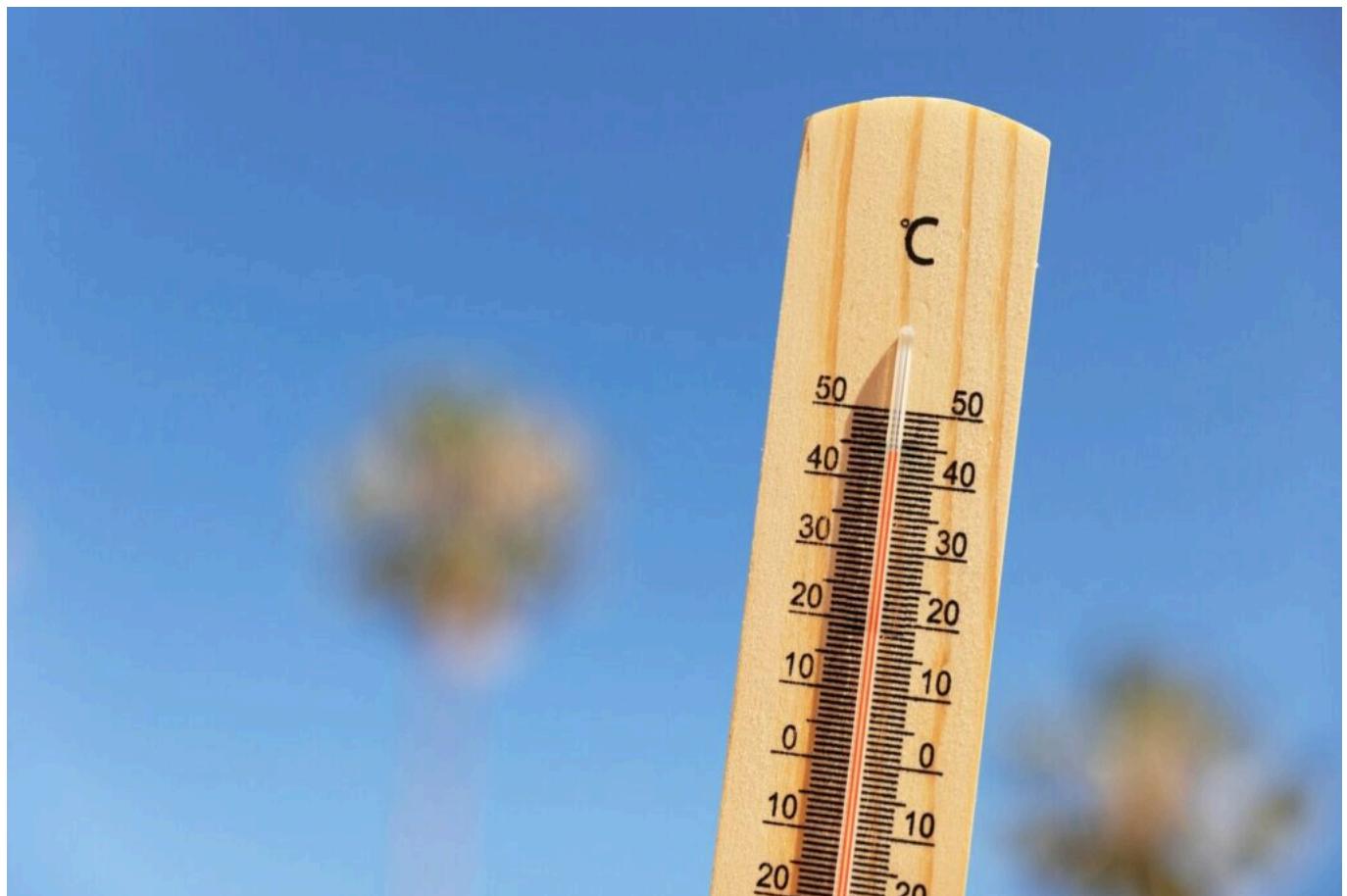
Si ce phénomène n'est pas exceptionnel à cette période l'année, il nécessite tout de même d'être plus vigilant, notamment en ce qui concerne les personnes fragiles. Même les personnes en bonne santé doivent être vigilante et ne sont pas à l'abri du danger que représente cette chaleur.

Pour éviter l'accident, il faut rester hydraté, soit boire de l'eau tout au long de la journée, continuer à manger normalement, mouiller son corps plusieurs fois par jour, éviter de sortir aux heures les plus chaudes, limiter les activités physiques et sportives, fermer les volets et rideaux pendant la journée, ou encore prendre des nouvelles de ses proches, notamment les plus fragiles. Les sportifs et les travailleurs

Ecrit par le 11 février 2026

en extérieur doivent faire attention à la déshydratation et au coup de chaleur.

Canicule : le Vaucluse passe en vigilance jaune



Météo France vient d'annoncer qu'un pic de chaleur va submerger plusieurs départements dans le Sud-Est de la France, dont le Vaucluse, qui passe en vigilance jaune ce jeudi 18 juillet dès 12h, jusqu'à ce dimanche 21 juillet à 06h. Cette vigilance jaune canicule concerne également le Gard, le Var, les Bouches-du-Rhône, les Alpes-de-Haute-Provence et la Haute-Corse.

En Vaucluse, les températures seront en hausse et devraient avoisiner les 37°C ce jeudi 18 juillet. Ce

Écrit par le 11 février 2026

vendredi 19 juillet sera la journée la plus chaude avec des températures atteignant jusqu'à 39°C.

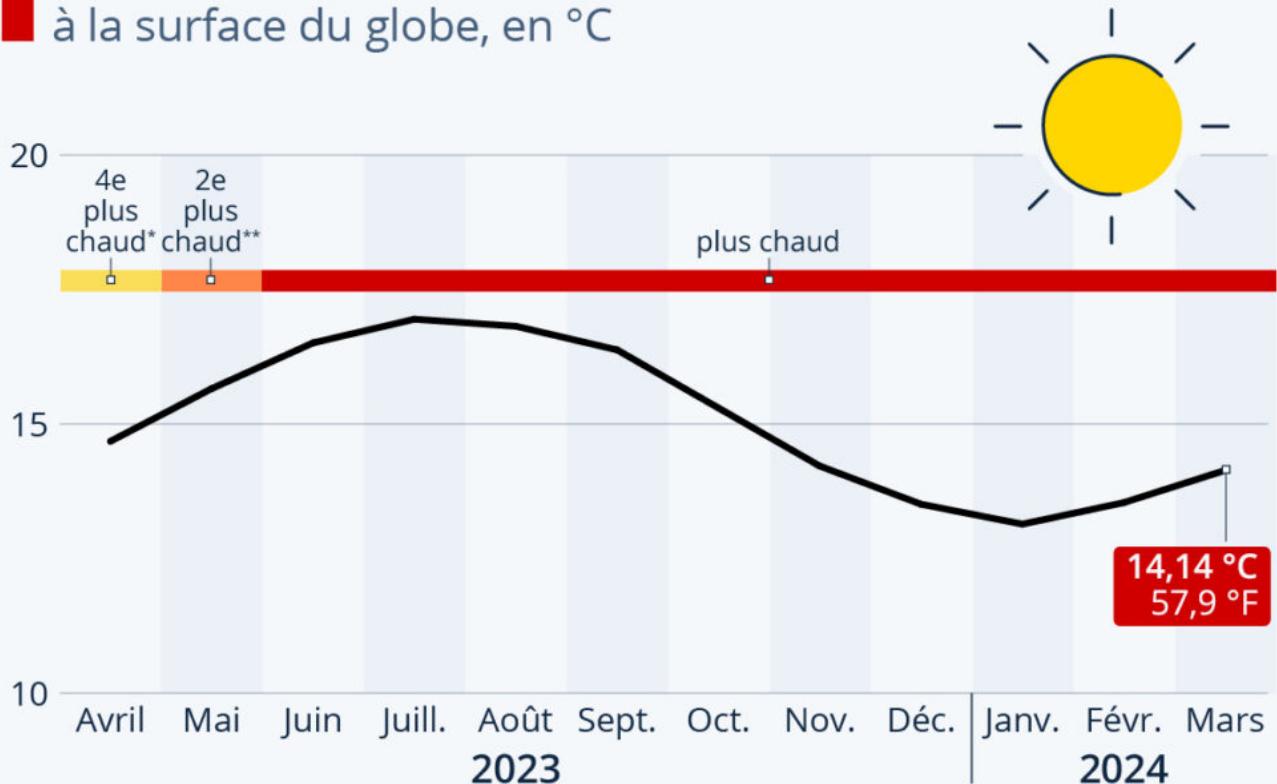
Pendant ces fortes chaleurs, il est conseillé de rester au frais, à l'intérieur, si c'est possible, de boire de l'eau sans attendre la soif, et de prendre des nouvelles de ses proches, notamment les plus fragiles. Il faut également éviter les activités trop énergiques et éviter de boire de l'alcool. Il est aussi conseillé de manger frais et équilibré, de fermer les volets et fenêtres en journée, ainsi que de mouiller son corps.

Mars 2024, dixième mois d'affilée de chaleurs historiques

Ecrit par le 11 février 2026

Mars 2024, dixième mois d'affilée de chaleurs historiques

Température moyenne mensuelle de l'air à la surface du globe, en °C



* plus chaud mois d'avril enregistré : 2016 ** plus chaud mois de mai enregistré : 2020

Source : Copernicus




C'est un nouveau record inquiétant : mars 2024 a été le plus chaud enregistré à la surface du globe, portant ainsi à dix le nombre de mois consécutifs à battre des records de chaleur. D'après les plus récentes [données](#) de l'observatoire du climat de l'Union européenne Copernicus, la température au mois de mars a été en moyenne 1,68 °C plus élevée qu'un mois de mars de l'ère préindustrielle. Lors des douze derniers mois, la température moyenne s'est établie à 1,58 °C au-dessus du climat de l'ère

Ecrit par le 11 février 2026

préindustrielle, au-delà des limites de l'accord de Paris, qui vise un réchauffement inférieur à 1,5 °C. Pour ce qui est de la température des océans, le mois de mars a également établi un nouveau record absolu, avec 21,07 °C de moyenne mesurés à leur surface par Copernicus, hors zones proches des pôles, une température légèrement supérieure aux 21,06 °C enregistrés en février.

Juillet 2023 reste pour l'instant [le mois le plus chaud](#) jamais mesuré sur notre planète : l'année avait été marquée par le phénomène climatique [El Niño](#), qui a pour origine une anomalie de température des eaux de surface du Pacifique Sud. Ce phénomène avait participé à l'accentuation du réchauffement, et entraîné la multiplication d'événements météorologiques extrêmes.

« La température moyenne mondiale est la plus élevée jamais enregistrée », a déclaré Samantha Burgess, directrice adjointe de Copernicus. « Pour stopper le réchauffement, il faut réduire rapidement les émissions de gaz à effet de serre ».

De Valentine Fourreau pour Statista

Chaleur de l'été, comment prendre soin de son chien

Ecrit par le 11 février 2026



Les chiens ne sont pas tout à fait comme leurs maîtres pour faire face aux chaleurs de l'été. Certains ont une fourrure épaisse, d'autres non, mais tous ont une capacité naturelle limitée pour évacuer la chaleur. Explications et conseils de l'expert vétérinaire nutritionniste Eric Charles.

L'été, les chiens souffrent plus de la chaleur que les êtres humains car ce dernier transpire tandis que sa sueur évacue des calories. À l'inverse, le chien ne transpire pas, mis à part une légère sudation au niveau des espaces inter-digités. Le surplus de chaleur s'élimine surtout par l'eau expirée de leurs poumons, c'est pourquoi ils halètent bruyamment.

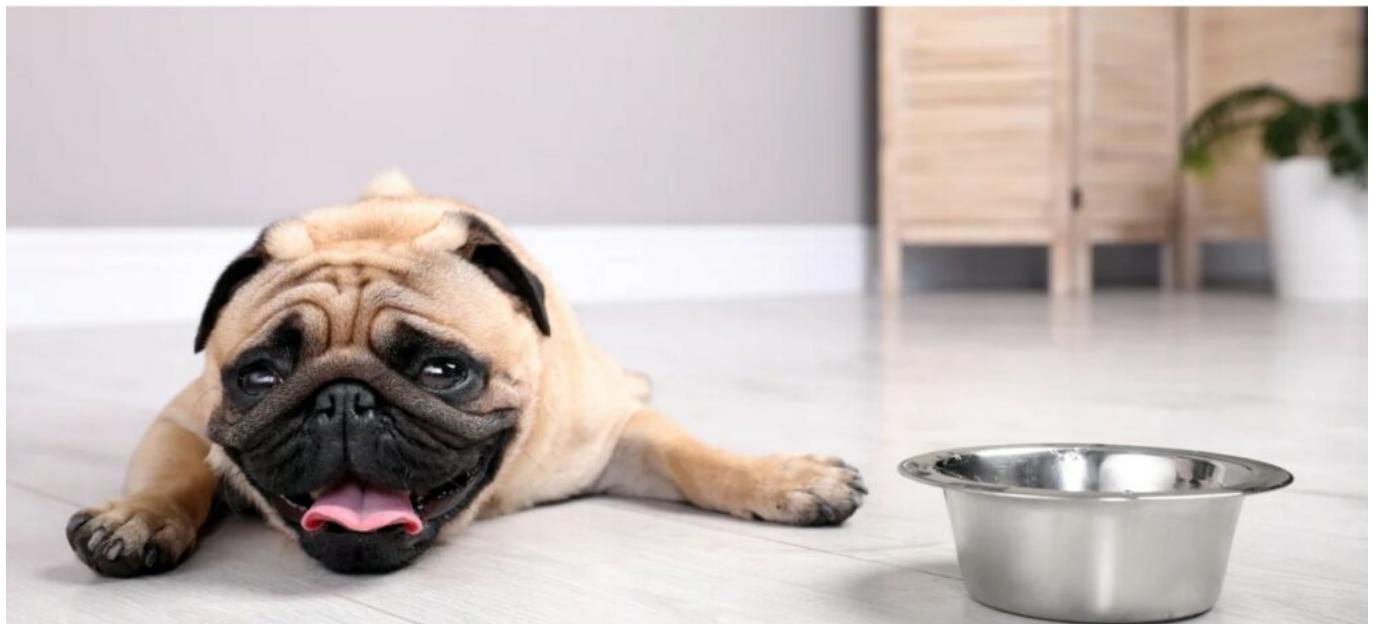
L'été, ne pas hésiter à rafraîchir son chien

Il est possible de mouiller leur fourrure dans un bon bain, ou de pratiquer une brumisation sur leur pelage. Ils adorent ça ! Attention : ils ne doivent pas comprendre le bain comme une punition, du coup, le maître peut les y accompagner en jouant, ou bien leur laisser un accès libre à une petite pataugeoire ou piscine miniature. Autrement ? Les installer dans un endroit frais leur fera le plus grand bien.

Promener son chien au petit matin

Évitez l'exercice aux heures les plus chaudes. Au petit matin, les promenades pourront sans doute être plus longues qu'en fin de journée où la chaleur reste accumulée.

Ecrit par le 11 février 2026



DR

Comment alimenter son chien pendant l'été

Pas de changement majeur. Les chiens ne transpirent pas et ont besoin du même surplus d'énergie métabolisable quand il fait chaud, pour se refroidir, que lorsqu'il fait froid, pour se réchauffer. Du coup, les besoins quotidiens en nourriture ne vont pas changer. C'est surtout la façon de les alimenter qui doit être modifiée en fractionnant leurs repas plusieurs fois dans la journée, plutôt aux heures les plus fraîches. Et puis se rappeler qu'après le repas c'est l'heure de la sieste ! Alors pas question de partir en balade ou de démarrer une séance d'exercice dans les 2 heures qui suivent.

Penser en permanence à bien les hydrater

C'est important : le chien expire l'eau d'évaporation de sa régulation thermique, et comme son maître, il a besoin de boire plus et parfois même, beaucoup plus. Il faut donc veiller à ce qu'il ait accès en permanence à une eau fraîche très fréquemment renouvelée, d'autant plus que les bactéries se développent plus vite, quand il fait chaud.

L'été, les chiens prennent facilement un coup de chaud

Ils y sont beaucoup plus sensibles que l'être humain, souvenez-vous, ils ne transpirent pas ou très peu, en particulier les chiots qui adorent jouer sans s'arrêter. Le symptôme du 'coup de chaud' est assez simple : Le chien titube et tombe évanoui. Pourquoi ? Parce que le cerveau en surchauffe s'est mis automatiquement en mode 'reset', délaissant la partie du corps non vitale.

Ecrit par le 11 février 2026



DR

En cas d'évanouissement

Installer le chien dans une pièce froide et ne pas hésiter à le baigner dans une eau du robinet bien fraîche. Pour éviter ce type de frayeur, on oublie les stations assises ou couchées en plein soleil ainsi que les jeux et les promenades aux heures chaudes, en particulier après le repas.

Attention au chien dans la voiture

Dans les voitures, les risques et les conséquences sont aussi rapides et graves pour les chiens que pour les bébés ! Et ne pas se bercer d'illusion simplement en ouvrant les fenêtres, il faut à minima : Laisser la voiture dans un endroit qui sera à l'ombre, le temps de son absence, et laisser la fenêtre ouverte. Vérifier la température, s'il fait plus de 28°C, pas de compromis, le chien accompagnera son maître qui lui proposera fréquemment de boire.

Ces conseils ont été prodigués par Eric Charles, expert vétérinaire nutritionniste pour la marque Lapsa. Une start-up disruptive, travaillant en recherche et développement (R&D) dans l'alimentation des chiens et des chats avec sa gamme intégrale pour chien à effet prébiotique équilibré en pharmacie, conseillée et vendue exclusivement en pharmacie. Les produits sont fabriqués en France, sous contrôle d'équipes de vétérinaires/nutritionnistes experts, avec une traçabilité totale des matières premières. Une entreprise solidaire et engagée pour le « made in France », l'économie locale et le commerce de proximité.

www.lapsa-lab.com

MH

Ecrit par le 11 février 2026



DR

Pics de chaleur : quelle protection et quelle liberté pour les salariés dans leur tenue vestimentaire ?

Ecrit par le 11 février 2026



Avec les températures qui s'élèvent, les salariés ont logiquement ressorti des tenues légères. Or, celles-ci peuvent parfois sembler inappropriées. Comment composer avec des températures extrêmes lorsqu'on travaille ? Peut-on venir en tenue légère au bureau ? Les employeurs ont-ils, de leur côté, des obligations vis-à-vis de leurs salariés sachant que les prévisions météo nous annoncent un été particulièrement chaud ? Le télétravail peut-il représenter une solution ? Le point avec Anne-Lise Castell, juriste aux [Editions Tissot](#), spécialistes du droit du travail.

En période de forte chaleur, un salarié peut-il venir en tenue légère au bureau ?

Oui, il s'agit d'une liberté individuelle. Chaque salarié est libre de se vêtir comme il l'entend que ce soit en télétravail ou au bureau. Les seules restrictions que peut y apporter l'employeur sont soumises à deux conditions : elles doivent être justifiées par la nature de la tâche à accomplir, et proportionnées au but recherché.

Concrètement,

- L'employeur peut imposer une tenue de travail pour des raisons d'hygiène ou de sécurité : une blouse dans le milieu médical ou des équipements de protection individuelle sur les chantiers. Dans ce dernier cas, il doit même veiller à ce que les salariés la portent et ne troquent pas leurs EPI (chaussures de sécurité, casques, vêtements de protection) contre des tongs, shorts, chapeaux ou casquettes.

Ecrit par le 11 février 2026

- Il peut aussi faire valoir l'image de l'entreprise. Or, s'il paraît justifié d'imposer des règles vestimentaires - voire un uniforme - aux salariés en contact avec la clientèle ou aux commerciaux, le débat est beaucoup moins tranché pour les salariés qui travaillent dans des bureaux et ne rencontrent pas de clients.

Dans tous les cas, une tenue décente et qui ne soit pas contraire aux bonnes mœurs peut être exigée (le maillot de bain n'en est pas une !) ...mais sans exercer de discrimination : si le port du short ou des tongs est autorisé pour les femmes, difficile de l'interdire aux hommes...

L'employeur est-il tenu de fournir des équipements de type climatisation ou ventilateur dans ses locaux ? (puisque il a l'obligation de les chauffer l'hiver) ?

Non. La seule obligation de l'employeur en la matière est que, dans les locaux fermés où le personnel est amené à séjourner, l'air doit être renouvelé de façon à éviter notamment les élévations exagérées de température . Clairement, une simple aération vers l'extérieur peut suffire. En revanche, au-delà de 33° C, l'INRS (Institut National de Recherche et de Sécurité) estime que le travail présente des dangers pour les salariés. Donc, même si le Code du travail ne fixe pas de température maximale au-delà de laquelle il n'est plus possible de travailler, l'employeur doit être vigilant et doit assurer la sécurité de ses salariés en toute occasion.

Quelles sont ses autres obligations pour assurer la sécurité de ses salariés en cas de forte chaleur ?

Le Code du travail lui impose tout d'abord de mettre à disposition des salariés de l'eau potable et fraîche, et d'aménager les postes de travail extérieurs de telle sorte qu'ils soient protégés, dans la mesure du possible, contre les conditions atmosphériques (zones d'ombre, abris, locaux aérés, climatisés, etc.).

Concrètement, toutes les bonnes pratiques doivent être mises en œuvre, et notamment :

- adapter les horaires de travail dans la mesure du possible (par exemple en commençant plus tôt le matin),
- prévoir des pauses supplémentaires pendant les heures les plus chaudes,
- rappeler à tous les signes et symptômes des coups de chaleur (maux de tête, fatigue, peau sèche et chaude, etc.),
- inciter les salariés à se surveiller mutuellement pour déceler d'éventuels symptômes de coups de chaleur et les signaler.

Sur un plan plus réglementaire, l'employeur doit intégrer le risque de forte chaleur dans son Document Unique d'Evaluation des Risques (DUER) et de mettre en œuvre des mesures préventives contre ce risque.

Un plan national de gestion des vagues de chaleur a été dévoilé le 8 juin par le Gouvernement. Il annonce un renforcement des contrôles de l'inspection du travail. L'information des employeurs de la prochaine survenue d'une vague de chaleur va aussi être renforcée avec la création d'un guide.

Le télétravail peut-il représenter une solution, et selon quelles modalités ?

Oui. Le ministère du Travail indique qu'il faut privilégier le télétravail lorsque cela est possible, pour

Ecrit par le 11 février 2026

permettre par exemple au salarié de ne pas être exposé à la chaleur pendant son temps de trajet, s'il prend les transports en commun ou son vélo.

Pour l'imposer, il faut en revanche faire face à des circonstances exceptionnelles ou de force majeure, ce qui pourrait être le cas pour une période de canicule en cas d'alerte rouge, voire orange, la question n'ayant pas encore été tranchée.

La liste des salariés bénéficiant du télétravail doit donc être réexaminée en prêtant une attention particulière aux femmes enceintes, aux personnes souffrant de pathologies chroniques ou en situation de handicap.

Dans les autres cas, l'employeur et le salarié peuvent à tout moment convenir de recourir au télétravail d'un commun accord, et celui qui est habituellement en télétravail peut demander à revenir dans l'entreprise «climatisée».

Anne-Lise Castell, juriste aux [Editions Tissot](#), spécialistes du droit du travail.

Levée du niveau 'alerte canicule' en Vaucluse

Ecrit par le 11 février 2026



L'alerte est levée à partir d'aujourd'hui 16 heures.

Hier, les services de Météo-France ont anticipé une légère baisse des températures maximales, désormais comprises entre 32 et 35°C. Cette légère baisse, s'est poursuivie aujourd'hui, vendredi 21 juillet, avec 20 à 22°C pour les minimales, et 32 à 34°C pour les maximales.

Cette baisse des températures conduit à la fin de la vigilance orange émise par Météo-France dès ce jour 16h et à un retour à une vigilance de niveau jaune, amenant la préfète de Vaucluse à décider la levée de l'alerte canicule activée depuis mardi 18 juillet dernier.

La vigilance des services reste activée afin de détecter et prendre en charge d'éventuelles conséquences sanitaires tardives de la vague de chaleur.

Numéro utile :

Une plate-forme téléphonique nationale 0 800 06 66 66 (appel gratuit depuis un poste fixe), activée de 9h00 à 19h00, donne conseils et recommandations, et traite les demandes d'informations générales.

Pour toute information complémentaire :

www.sante.gouv.fr / www.paca.ars.sante.fr / www.santepubliquefrance.fr